AIR LIQUIDE

Le Président-Directeur Général

Paris, le 19 septembre 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'Air Liquide réitère son engagement de soutenir les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre nous confirmons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa démarche de responsabilité et de développement durable, ses opérations et de les faire progresser dans les pays où nous sommes présents. Nous ferons également en sorte de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, comme les objectifs du millénaire pour le développement. Par ailleurs, Air Liquide continue de faire part de son soutien aux dix principes du Global Compact sur son site Internet.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est une publication annuelle décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration de ces dix principes. Nous confirmons notre engagement de publier ces progrès tous les ans à travers le Rapport de Responsabilité et de Développement Durable du Groupe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes respectueux sentiments.

Benoît Potier

H E Ban Ki-Moon
Secretary General
United Nations New
York NY 10017 USA